**Horticulteur (responsable de la phytoprotection et de la fertilisation)**

Les fonctions de l’horticulteur responsable de la phytoprotection et de la fertilisation consiste à s’assurer de la bonne santé des plantes en appliquant toutes les méthodes préventives et en intervenant au besoin pour traiter les problèmes causés par les insectes et les maladies affectant les plantes.

Mise en contexte :

Maison des fleurs vivaces est un producteur en serre de plantes vivaces et de plantes potagères qu’elle distribue principalement au printemps. L’entreprise, située à Saint-Eustache, souhaite intégrer une personne qui prendra la responsabilité de la phytoprotection et de la fertilisation. Cette personne relèvera directement du Président, elle travaillera en équipe avec les chefs de culture et les responsables de l’entretien et les autres employés de production de l’entreprise.

L’entreprise n’est pas certifiée biologique et il ne s’agit pas d’un objectif, cependant elle souhaite combiner au mieux la distribution de végétaux exempt de maladies et de ravageurs, à une utilisation rationnelle des pesticides de synthèses.

Mission :

La première mission confiée au titulaire de ce poste consistera à établir un portrait de la situation actuel, de proposer une nouvelle vision quant à la phytoprotection, de préparer une politique complète sur le sujet (plan de lutte intégrée), d’établir un plan d’action, et le plus important, de mettre en œuvre ce plan d’action.

Le plan de phytoprotection devra viser à contrôler les organismes nuisibles des cultures dans le respect de la protection de la santé humaine, des pollinisateurs et de l’environnement, tout en assurant la performance économique de l’entreprise.

Principales tâches :

* Dépistage hebdomadaire,
* Combiner les méthodes de lutte (physiques, biologiques, chimiques, etc.), les pratiquer au bon endroit et au bon moment;
* Contrôle des insectes,
* Contrôle des maladies fongiques,
* Élimination des mauvaises herbes,
* Rencontres avec agronome conseil,
* Tenir un registre des interventions phytosanitaires,
* Préparation de la bouillie,
* Application des pesticides,
* Entreposage et inventaire des pesticides,
* Gestion des équipements de protection,
* Gestion des fertilisants.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

* Formation horticole ou agronome,
* Formation sur l’utilisation rationnelle des pesticides,
* Expériences de travail pertinentes.

QUALITÉS PERSONNELLES

Le/la titulaire du poste doit accomplir ses tâches de manière responsable, en plus de posséder les qualités personnelles suivantes :

* rigoureux
* faire preuve de jugement
* attentif aux détails
* faire preuve d’une bonne éthique de travail.

HORAIRE DE TRAVAIL

Du 1er juillet au 31 décembre : 4 jours / semaine ; 7h00 à 4h00

Du 1er janvier au 30 juin : 5 jours / semaine ; 7h00 à 4h00 \*

\*La période de la mi-février à la mi-juin est très intense. Il faut être disponible pour faire des heures supplémentaires lors de ces semaines;

3 semaines de vacances à prendre entre le 1er juillet et le 20 décembre;

Les bureaux sont généralement fermés pour 2 semaines à Noël.

RÉMUNÉRATION

Selon compétences

La lutte intégrée

La lutte intégrée est une stratégie qui combine plusieurs méthodes de contrôle afin de diminuer les populations de ravageurs, sans nécessairement les éradiquer. La lutte intégrée inclut les méthodes préventives (choix des végétaux, choix du site, rotation des cultures), les barrières physiques et mécaniques, la lutte biologique et en dernier recours, l’usage judicieux et limité des pesticides. Les pesticides ayant un faible impact environnemental sont toujours privilégiés. Les pesticides de synthèse ne sont utilisés que lorsque tous les autres moyens de lutte ont été épuisés. L’efficacité de la lutte intégrée repose sur un dépistage régulier de façon à intervenir dès l’apparition des problèmes. L’objectif est de permettre un contrôle efficace des ravageurs, à coûts abordables, tout en respectant l’environnement et en protégeant la santé des visiteurs et des employés du Jardin.

La lutte intégrée est utilisée avec succès dans tous les jardins extérieurs ainsi que dans les serres de service en respectant les étapes suivantes :

* Appliquer les diverses méthodes de prévention (choix de végétaux plus résistants aux ravageurs et régie de culture appropriée);
* Identifier les ennemis et les alliés;
* Dépister et évaluer l’état de la situation;
* Utiliser des seuils d’intervention;
* Adapter l’écosystème;
* Combiner les méthodes de lutte (physiques, biologiques, chimiques, etc.), les pratiquer au bon endroit et au bon moment;
* Évaluer l’efficacité des actions ainsi que les données recueillies et réévaluer la situation.

Amélioration des techniques de dépistage et de suivi;

* Application de pesticides à faible impact (savon insecticide, pyréthrine, biofongicide, bicarbonate de soude) et de répulsif à base d’argile;
* Intégration de plantes compagnes.